

Du nouveau pour nos aînés !

Nouveau service chez le groupe La Poste



Du nouveau pour nos aînés !

Il arrive un stade de notre vie où nous sommes souvent amenés à nous préoccuper de nos parents, notre vieille tante ou l'oncle éloigné qui n'a pas de descendance.

Et c'est souvent un moment d'angoisse pour nos familles. En effet, nous ne sommes pas tous à proximité de nos parents et il nous arrive forcément des moments de doute sur la bonne santé de ces personnes qui nous sont si chères à notre cœur.

Avec la promotion du maintien à domicile, ces parents, grands-parents peuvent vite se retrouver isolés et quelques fois en détresse. De nombreuses associations et entreprises proposent des services à domicile (ménage, livraison de repas, etc...) qui peuvent s'avérer réellement utiles. Toutefois, tous nos aînés n'ont pas besoin de tels services, leur autonomie est encore entière et ces services ne sont pas nécessaires.

Mais alors, comment faire pour simplement s'assurer que notre père, notre mère ou nos grands-parents vont bien ? Autrefois, le boulanger passait dans nos campagnes, sonnait à nos portes et créait ce lien social si important pour le maintien de nos aînés. Mais avec l'extension des villes, la fermeture des petits commerces, nos artisans ne sont pas toujours là pour être au contact des personnes âgées.

Un début de réponse nous vient de La Poste. Aussi étonnant que cela puisse paraître, le groupe La Poste a initié un nouveau service appelé « Veiller sur nos proches ». Efficace et pertinent, il nous permet de maintenir le lien social entre nos aînés et le monde extérieur.

Le principe est simple, le facteur vient prendre des nouvelles des personnes âgées directement chez elles. Il échange quelques mots, s'assure qu'elles ne manquent de rien et livre le courrier. A la suite de sa visite, vous recevez un court SMS vous indiquant son passage et si votre parent se porte bien. En plus d'avoir des tarifs particulièrement attractifs, vous pouvez déduire de vos impôts une partie du montant de la facture mensuelle. Charge à votre famille de définir la fréquence de passage du facteur.

Bien évidemment, vous devez obtenir l'accord de vos aînés avant d'engager ce service. Si vous voulez en savoir plus sur les services proposés et la manière de les enclencher, vous pouvez vous rendre sur le site de La Poste à l'adresse suivante : <http://www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents>

La Poste replace définitivement le facteur dans un rôle de lien social, voilà une innovation qui mérite d'être suivie !